

AXCYAN

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Cet acte est dressé par Officier Ministériel, sa date est certaine, il conserve à titre de preuve la mémoire des faits, ses énonciations font foi.



Frédéric **CUVILLON** - Barbara **DEVERNAY**
Eva **D'HALLUIN** - Bruno **TROCME** - Mélanie **VICONGNE**

Huissiers de Justice associés

Frédéric CUVILLON
Barbara DEVERNAY
Eva D'HALLUIN
Bruno TROCME
Mélanie VICONGNE



AXCYAN
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

EXPEDITION

N° 7049654 BT

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MIL VINGT, LE SEPT OCTOBRE

NOUS

Nous, Société par actions simplifiée AXCYAN CUVILLON DEVERNAY D'HALLUIN TROCME VICONGNE, titulaire d'un Office d'Huissiers de justice près le Tribunal Judiciaire d'ARRAS, et d'un Office d'Huissiers de justice près le Tribunal Judiciaire de BOULOGNE SUR MER, y demeurant, 3, rue du collège à 62003 ARRAS CEDEX et 59, rue de la Plage à 62600 BERCK SUR MER, soussignés par l'un d'eux,

A LA REQUETE DE :

La Commune de **SAINTE CATHERINE** domiciliée Place de la République à **SAINTE CATHERINE (62223)** agissant poursuites et diligences de son maire domicilié à ladite adresse en cette qualité et représentée, ce jour, par Monsieur **LEROY Denis**, Directeur des Services techniques

Lequel m'expose :

« Qu'un Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste de l'ancienne Clinique de **SAINTE CATHERINE** a été établi et signé par Monsieur **Alain VAN GHELDER**, Maire de **SAINTE CATHERINE** en date du 02 Octobre 2020,

Qu'il a été affiché devant ladite clinique situé Avenue de la Clinique à **SAINTE CATHERINE (62223)**,

Cet acte est dressé par Officier Ministériel, sa date est certaine, il conserve à titre de preuve la mémoire des faits, ses énonciations font foi.

Qu'il souhaiterait qu'un huissier de Justice constate, ce jour, l'affichage dudit Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste devant la clinique à l'état d'abandon situé Avenue de la Clinique à SAINTE CATHERINE (62223),

Qu'il me requiert à cet effet. »

SATISFAISANT À CETTE DEMANDE

Je soussigné, **Bruno TROCME**, Huissier de Justice associé, membre de la Société Par Actions Simplifiée AXCYAN CUVILLON DEVERNAY D'HALLUIN TROCME VICONGNE, Huissiers de Justice Associés à la Résidence d'ARRAS, y domiciliée 3 rue du Collège.

Me suis rendu, ce jour, devant l'ancienne clinique de SAINTE CATHERINE situé **Avenue de la Clinique à SAINTE CATHERINE (62223)** où là étant, j'ai constaté ce qui suit :

A ladite adresse, devant l'ancienne clinique de SAINTE CATHERINE, j'ai constaté la présence d'un panneau en acier destiné à l'affichage public (**Photos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21**).

Le format de ce panneau est de 1,96 mètre sur 1,57 mètre.

Sur ledit panneau destiné à l'affichage public ont été apposés les quatre pages du Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste de l'ancienne Clinique de SAINTE CATHERINE établi et signé par Monsieur Alain VAN GHELDER, Maire de SAINTE CATHERINE en date du 02 Octobre 2020 dont la copie est jointe ci-après au présent constat en **ANNEXE 1 (Photos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21)**.

Sur ledit panneau d'affichage, chacune des quatre pages dudit Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste lesquelles ont été plastifiées a le format suivant : « **29,5 centimètres sur 42 centimètres** ».

Ledit panneau d'affichage ainsi que les renseignements y figurant sont visibles et lisibles depuis la voie publique (**Photos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21**).

A la demande de Monsieur LEROY Denis, des photographies ont été prises par mes soins de l'ancienne clinique de SAINTE CATHERINE située Avenue de la Clinique à SAINTE CATHERINE (62223). Elles sont jointes ci-après au présent constat (**Photos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47**).

Cet acte est dressé par Officier Ministériel, sa date est certaine, il conserve à titre de preuve la mémoire des faits, ses énonciations font foi.

Un document m'a été remis par Monsieur LEROY Denis, Directeur des Services techniques.
Il est joint ci-après au présent acte.

LE DOCUMENT JOINT AU PRESENT CONSTAT :

- La copie du Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste établi et signé par Monsieur Alain VAN GHELDER, Maire de SAINTE CATHERINE en date du 02 Octobre 2020. Ce document lequel a été établi sur quatre pages est joint ci-après au présent acte en **ANNEXE 1**.

Quarante-sept photographies (**Photos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47**) ont été prises, ce jour, par mes soins.

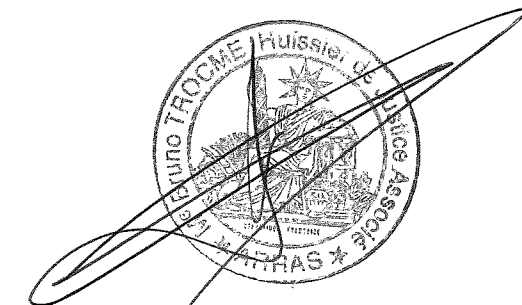
Elles sont jointes ci-après au présent constat.

Mes constatations terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal d'état de constat pour servir et valoir ce que de droit,

Acte enregistré au répertoire des actes du mois d'Octobre 2020, soumis au S.C.T. et à taxe forfaitaire.

Maître Bruno TROCME
Huissier de justice associé
Office d'ARRAS



COUT :

Emoluments vacations	200,00 €
Transport	7,67 €
Montant HT	207,67 €
TVA 20 %	41,53 €
frais d'expédition	1,94 €
Art 302 bis y CGI	14,89 €
Total TTC	266,03 €

Cet acte est dressé par Officier Ministériel, sa date est certaine, il conserve à titre de preuve la mémoire des faits, ses énonciations font foi.